



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 9 mai 2016 à 19 h
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600**

PRÉSENCES :

Monsieur Pierre Gagnier, Maire d'arrondissement
Madame Émilie Thuillier, Conseillère du district d'Ahuntsic
Madame Lorraine Pagé, Conseillère du district du Sault-au-Récollet
Monsieur Harout Chitilian, Conseiller du district de Bordeaux-Cartierville
Monsieur Pierre D Desrochers, Conseiller du district de Saint-Sulpice

ABSENCE :

Madame Michèle Giroux, Directrice de l'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Madame Lisa Siminaro, Directrice - Performance, greffe et services administratifs
Monsieur Louis Lapointe, Directeur des travaux publics
Monsieur Laurent Legault, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Madame Micheline Pilon, Secrétaire-recherchiste
Monsieur Jean-Michel Sylvestre, Commandant PDQ 27

Ouverture de la séance.

Le maire d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 01.

10.01A

Remise d'une mention de reconnaissance par le Service de police de la Ville de Montréal.

Le maire invite le commandant Marc Tanguay du poste de quartier 10 pour la remise d'une mention de reconnaissance à monsieur André Paquette par le Service de police de la Ville de Montréal.

10.01B

Information par les membres du conseil d'arrondissement.

Le maire et les conseillers abordent les sujets suivants :

Monsieur Pierre Gagnier : Annonce de la tenue du Salon de l'immigration et de l'intégration au Québec au Palais des congrès de Montréal les 25 et 26 mai 2016 ayant pour thème : Montréal, une métropole pour vivre, travailler et réussir.

Annonce de la tenue de la fête familiale Fêtons Ahuntsic-Cartierville au parc Marcelin-Wilson le 4 juin 2016.

Annonce de la distribution de fleurs le 28 mai 2016, 9 h à 12 h, aux endroits suivants :

Pavillon du parc de Louisbourg;
Pavillon du parc Gabriel-Lalemant;
Pavillon du parc Henri-Julien;
Pavillon du parc Ahuntsic.

- Monsieur Harout Chitilian : Annonce de la tenue de la Fête de la famille dans le district de Bordeaux-Cartierville le 28 mai 2016 organisée par le Centre d'Action Bénévole de Bordeaux-Cartierville.
- Souligne le 45^{ième} anniversaire d'existence de la Fédération Sportive Salaberry (FSS).
- Annonce de l'octroi d'un contrat de services professionnels en architecture de paysage à la firme AECOM CONSULTANTS INC. pour le projet d'aménagement du parc Rimbault (phase 2) (Point 20.04).
- Annonce de l'ouverture de la Maison des Parents, le 14 mai 2016, dans l'immeuble de l'organisme à but non lucratif Mon Toit, mon Cartier.
- Annonce de l'octroi d'un contrat à GROUPE TNT INC. pour des travaux de voirie sur les rues Fleury, de Louisbourg et les avenues Étienne-Parent et Alfred-Laliberté (Point 20.05).
- Monsieur Pierre Desrochers : Retour sur la Soirée des partenaires le 6 mai 2016 et remerciements aux bénévoles et au personnel de l'arrondissement.
- Félicitations à madame Amélie Morency pour l'ouverture des portes de son FoodRoom, une entreprise de co-working culinaire, sur la rue Port-Royal.
- Annonce de l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 3 000 \$ au Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC) (Point 30.02)
- Annonce de l'assemblée générale d'organisation concernant la Société de développement commercial « District central » le 18 mai 2016, à 17 h, au 555, rue Chabanel Ouest. Cette rencontre sera suivie par l'assemblée du budget à 18 h 30.
- Madame Émilie Thuillier : Retour sur la collecte des résidus alimentaires dans le district d'Ahuntsic.
- Explications des travaux relatifs à la rue Fleury dans le cadre de l'octroi du contrat à GROUPE TNT INC. (Point 20.05).
- Annonce la marche exploratoire organisée par l'organisme Tandem, le 12 mai 2016, à 19 h, ayant pour objectif la sécurité autour/près des installations de la gare Sauvé.
- Retour sur la distribution de fleurs et annonce de la Fête des plantes en collaboration avec Ville en vert, le 28 mai 2016, au parc Ahuntsic.
- Invitation à participer au Programme Un arbre pour mon quartier en lien avec l'éco-quartier Ville en vert et la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI). Les inscriptions et les réservations sont acceptées jusqu'au 7 juin 2016.
- Monsieur Lorraine Pagé : Remerciements aux citoyens pour la participation à une rencontre citoyenne, le 28 avril 2016.
- Remerciements à monsieur Parisien pour l'organisation d'une Promenade de Jane dans le district du Sault-au-Récollet.
- Invite les citoyens, en ce mois de l'activité physique, à faire de l'exercice et à demeurer en forme.
- Retour sur les discussions en cours avec la ville centre et deux organismes concernant l'animation à la Maison du Pressoir et l'offre de restauration sur le site du parc de l'Île-de-la-Visitation à l'été 2016.
- Information sur la reconstruction de la rue Sackville, entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Prieur, ainsi que la réfection des trottoirs.
- Annonce de l'octroi d'un contrat à CHAREX INC. pour des travaux de voirie sur les rues Frémont, Legendre, Sauvé et les avenues Millen et De Queylus et place De Montgolfier (point 20.06).
- Invitation à la distribution de fleurs au parc Gabriel-Lalemant le 28 mai 2016.
- Invitation à la fête familiale Fêtons Ahuntsic-Cartierville le 4 juin 2016 au parc Marcelin-Wilson.

Période d'intervention du public sur les demandes de dérogation mineure.

Le maire d'arrondissement invite les personnes intéressées à s'exprimer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

-11885, boulevard Laurentien - Lots 1435432 et 1435486 du cadastre du Québec : autoriser l'aménagement de deux aires de jeux en cour avant (40.03).

Personne ne souhaite intervenir.

-388 et 390, rue de Port-Royal Est - Lot 1999349 du cadastre du Québec : autoriser, pour la dépendance du bâtiment (abri à sel) située du côté ouest de la propriété, une marge latérale inférieure au minimum prescrit (40.04).

Monsieur Marc Gagné demande quelques précisions sur le dossier.

10.03

Période de questions du public.

À 19 h 29, le maire d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement.

Vincent Gariépy	Suivi – AccèsLogis Québec.
Richard Godbout	Suivi – Site situé à l'angle de la rue de Louvain et de l'avenue Christophe-Colomb.
Sylvie Arslanian	Logements sociaux et salubrité.
Ariane Lalande	Suivi – Site situé à l'angle de la rue de Louvain et de l'avenue Christophe-Colomb.
Raymond Labbé nette zéro.	Financement – Pavillon d'accueil du Parcours Gouin à énergie-
Geneviève Rock	Utilisation optimale des gymnases de l'arrondissement et Club de Handball d'Ahuntsic-Cartierville (dépôt d'un document).
Luciano Luca	Poubelles sur le territoire de l'arrondissement.
Andrée Richer	Sacs compostables.
Marc Gagné	Travaux dans la ruelle Garnier.
Mohamed Hadidane	Installation d'un panneau sur les rues Meunier et De Beauharnois Ouest. Nids-de-poule sur le tronçon de la rue Meunier entre le boulevard Crémazie Ouest et la rue De Beauharnois Ouest. Projet visant à autoriser les usages de lieu de culte, d'activités communautaires ou socioculturelles et d'école d'enseignement spécialisé pour l'immeuble situé au 406, rue Legendre Ouest.
Gilles Larocque	Remerciements concernant la disponibilité, sur Internet, des états financiers de l'arrondissement. Points 20.05 et 20.06 de l'ordre du jour.
Pierre Lucier	Suivi – Édifice de l'externat Sainte-Sophie.
Pierre Morvan	Politique de propreté de l'arrondissement et propreté des trottoirs.
Marc Duhamel	Limiter le flânage sur la rue Notre-Dame-des-Anges.
Vicky Trachy	Suivi de sa requête - Espace de stationnement.

Pauline Carignan

Recensement pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement et sur l'appartenance religieuse des citoyens.

Photo-radar dans le secteur des rues Lachapelle et De Salaberry.

Cette période de questions prend fin à 20 h 32.

À 20 h 01, le départ du conseiller Harout Chitilian est constaté ainsi que son retour à 20 h 04.

10.04

Correspondance et dépôt de documents.

Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce : Résolution CA16 170112 : « Motion - Armes à feu ».

10.05

CA16 090111

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 mai 2016.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 mai 2016, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA16 090112

Approuver les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du conseil d'arrondissement tenues le 11 avril 2016.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

DE considérer comme lus et de ratifier les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du 11 avril 2016 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA16 090113

Approuver la grille des tarifs de rémunération du personnel électoral aux fins de la tenue du référendum du 5 juin 2016 relatif au dossier visant à autoriser l'occupation de l'emplacement localisé au 406, rue Legendre Ouest à des fins de lieu de culte, d'activités communautaires ou socioculturelles et d'école d'enseignement spécialisé / Affecter un montant de 15 704 \$ à même le surplus de l'arrondissement pour l'organisation de ce référendum / Déterminer la question référendaire (dossiers en référence 1154039009 et 1164212002).

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'approuver la grille des tarifs de rémunération du personnel électoral aux fins de la tenue du référendum du 5 juin 2016 relatif au dossier visant à autoriser l'occupation de l'emplacement localisé au 406, rue Legendre Ouest à des fins de lieu de culte, d'activités communautaires ou socioculturelles et d'école d'enseignement spécialisé;

D'affecter un montant de 15 704 \$ à même le surplus de l'arrondissement pour l'organisation de ce référendum, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

DE mandater la directrice performance, greffe et services administratifs pour l'approbation du budget d'opération;

DE définir la question référendaire comme suit:

« Approuvez-vous la résolution CA16 090031 autorisant les usages de lieu de culte, d'activités communautaires ou socioculturelles et d'école d'enseignement spécialisé pour l'emplacement localisé au 406, rue Legendre Ouest? ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1164212003

CA16 090114

Approuver la convention à intervenir avec GUEPE, GROUPE UNI DES ÉDUCATEURS-NATURALISTES ET PROFESSIONNELS EN ENVIRONNEMENT se terminant le 31 décembre 2016 et octroyer une contribution financière de 65 000 \$ dans le cadre du programme activités physiques, culturelles, de loisirs et de plein air.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'approuver la convention à intervenir avec GUEPE, GROUPE UNI DES ÉDUCATEURS-NATURALISTES ET PROFESSIONNELS EN ENVIRONNEMENT se terminant le 31 décembre 2016, dans le cadre du programme activités physiques, culturelles, de loisirs et de plein air;

D'octroyer à cette fin une contribution financière de 65 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1163060014

CA16 090115

Approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue de COMMUNAUTÉ TAMOULE CATHOLIQUE (MONTRÉAL), pour une période de 5 ans, à compter du 1er janvier 2016, des locaux d'une superficie de 1 041,60 m² au sous-sol de l'immeuble situé au 9400, rue Lajeunesse, à des fins d'activités communautaires et de loisirs, pour un loyer total de 202 574,28 \$ (exempté de TPS et TVQ).

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la COMMUNAUTÉ TAMOULE CATHOLIQUE (MONTRÉAL), pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2016, des locaux d'une superficie de 1041,60 m², au sous-sol de l'immeuble portant le numéro 9400, rue Lajeunesse, à des fins d'activités communautaires et de loisirs pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement, pour un loyer total de 202 574,28 \$, non taxable, le tout selon les termes et conditions prévus au renouvellement du bail (réf :8450-001);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1155941014

CA16 090116

Accorder un contrat de services professionnels en surveillance de chantier à WSP CANADA INC. pour les programmes de réfection routière (PRR) dans l'arrondissement, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres sur invitation S-AC-2016-011 – 2 soumissionnaires / Autoriser une dépense totale de 84 276,68 \$, toutes taxes comprises / Approuver un projet de convention.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'autoriser une dépense de 84 276,68 \$, toutes taxes comprises, pour la surveillance de chantier pour les programmes de réfection routière (PRR) dans l'arrondissement;

D'approuver un projet de convention par lequel WSP CANADA INC., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville les services professionnels requis pour une somme maximale de 84 276,68 \$, toutes taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation S-AC-2016-011 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce, au rythme des besoins à combler jusqu'à concurrence du montant octroyé. Cette dépense sera entièrement assumée par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1166624004

CA16 090117

Accorder un contrat de services professionnels en architecture de paysage à la firme AECOM CONSULTANTS INC. pour le projet d'aménagement du parc Rimbault (phase 2), au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public S2015-023, soit de 126 358,67 \$, toutes taxes comprises / Autoriser une dépense totale de 156 358,67 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant - 3 soumissionnaires / Approuver un projet de convention.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'autoriser une dépense de 156 358,67 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant, pour la fourniture de services professionnels en architecture de paysage dans le cadre du projet d'aménagement du parc Rimbault;

D'approuver un projet de convention par lequel AECOM CONSULTANTS INC., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à l'arrondissement les services professionnels requis, pour une somme maximale de 126 358,67 \$, toutes taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres public S2015-023 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1167189001

CA16 090118

Accorder un contrat à GROUPE TNT INC. pour des travaux de voirie sur les rues Fleury, de Louisbourg et les avenues Étienne-Parent et Alfred-Laliberté, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public S-AC-2016-002, soit 2 837 897,02 \$, toutes taxes comprises / Autoriser une dépense totale de 2 954 897,02 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant - 10 soumissionnaires.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'accorder à GROUPE TNT INC., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de voirie sur les rues Fleury, de Louisbourg et les avenues Étienne-Parent et Alfred-Laliberté dans l'arrondissement, au prix et aux conditions de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 837 897,02 \$, toutes taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2016-002;

D'autoriser à cette fin une dépense de 2 954 897,02 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 92,7 % par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) (2 740 493,25 \$) et à 7,3 % par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) (214 403,77 \$).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1166624002

CA16 090119

Accorder un contrat à CHAREX INC. pour des travaux de voirie sur les rues Frémont, Legendre, Sauvé et les avenues Millen et De Queylus et place De Montgolfier, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public S-AC-2016-003, soit 2 753 899,99 \$, toutes taxes comprises / Autoriser une dépense totale de 2 868 899,99 \$, comprenant les taxes et les frais incidents le cas échéant - 8 soumissionnaires.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'accorder à CHAREX INC., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de voirie sur les rues Frémont, Legendre, Millen, Sauvé, l'avenue de Queylus et place de Montgolfier dans l'arrondissement, au prix et aux conditions de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 753 899,99 \$, toutes taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2016-003;

D'autoriser à cette fin une dépense de 2 868 899,99 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 91,5 % par le Services des infrastructures, de la voirie, et des transports (SIVT) (2 626 273,88 \$) et à 8,5 % par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) - Unité Nord pour le remplacement des services d'aqueduc en plomb (242 626,11 \$).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1166624003

CA16 090120

Accorder un contrat à BEAUREGARD FOSSES SEPTIQUES LTÉE pour des travaux de nettoyage de puisards dans l'arrondissement, pour les années 2016 et 2017, conformément à l'appel d'offres public 16-15029 et autoriser à cette fin une dépense de 115 021,28 \$, toutes taxes comprises – 6 soumissionnaires.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'accorder à BEAUREGARD FOSSES SEPTIQUES LTÉE un contrat pour des travaux de nettoyage de puisards pour une période de 2 ans à partir de la date de notification de l'octroi, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 16-15029;

D'autoriser à cette fin une dépense maximale de 115 021,28 \$ \$, toutes taxes comprises;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1160714002

CA16 090121

Accorder un contrat à 9081-0060 QUÉBEC INC. (FOURGONS ÉLITE) pour la fourniture d'une boîte de camion fermée en aluminium d'une longueur de 14 pieds avec équipements pour l'activité Entretien des bornes fontaines, conformément à l'appel d'offres 16-15164 - 4 soumissionnaires / Autoriser à cette fin une dépense de 166 460,81 \$, toutes taxes comprises.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'accorder à 9081-0060 QUÉBEC INC. (FOURGONS ÉLITE) un contrat pour la fourniture et l'installation d'une boîte de camion fermée en aluminium d'une longueur de 14 pieds avec équipements pour l'activité Entretien des bornes fontaines, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres 16-15164;

D'autoriser à cette fin une dépense maximale de 166 460,81 \$, toutes taxes comprises;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée entièrement par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1166820007

CA16 090122

Autoriser une dépense maximale de 286 408,42 \$, toutes taxes comprises, pour la fourniture de deux châssis-cabine de classe 293, conformément à l'entente-cadre 706217 intervenue avec la Ville de Montréal et GLOBOCAM (MONTRÉAL) INC.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'autoriser une dépense maximale de 286 408,42 \$, toutes taxes comprises, pour la fourniture de deux châssis-cabine de classe 293, conformément à l'entente-cadre 706217 intervenue avec la Ville de Montréal et GLOBOCAM (MONTRÉAL) INC.;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.09 1166820008

CA16 090123

Autoriser une dépense maximale de 40 586,18 \$, toutes taxes comprises, pour la fourniture d'un châssis-cabine d'équipe (4 portes/6 places - 2X4, roues arrière), conformément à l'entente-cadre 706437 intervenue avec la Ville de Montréal et FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'autoriser une dépense maximale de 40 586,18 \$, toutes taxes comprises, pour la fourniture d'un châssis-cabine d'équipe (4 portes/6 places - 2X4, roues arrière) de marque Ford, modèle F350, année 2016, conformément à l'entente-cadre 706437 intervenue avec la Ville de Montréal et FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.10 1166820012

CA16 090124

Autoriser une dépense maximale de 55 297,23 \$, toutes taxes comprises, pour la fourniture d'un châssis-cabine d'équipe (4 portes/6 places - 4X2, roues arrière), conformément à l'entente-cadre 706437 intervenue avec la Ville de Montréal et FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'autoriser une dépense maximale de 55 297,23 \$, toutes taxes comprises, pour la fourniture d'un châssis-cabine d'équipe (4 portes/6 places - 4X2, roues arrière), de marque Ford, modèle F450, année 2016, conformément à l'entente-cadre 706437 intervenue avec la Ville de Montréal et FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.11 1166820010

CA16 090125

Autoriser une dépense maximale de 201 043,16 \$, toutes taxes comprises, pour la fourniture et l'installation de deux bennes basculantes de 15 pieds, avec barres de protection latérales, conformément à l'entente-cadre 789455 intervenue avec la Ville de Montréal et ÉQUIPEMENTS TWIN INC. (151 043,16 \$) et la fourniture de deux carcans et chasse-neige fabriqués à l'interne (50 000 \$).

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'autoriser une dépense de 151 043,16 \$ toutes taxes comprises, pour la fourniture et l'installation de deux bennes basculantes de 15 pieds, avec barres de protection latérales, conformément à l'entente-cadre 789455 intervenue avec la Ville de Montréal et ÉQUIPEMENTS TWIN INC.;

D'autoriser une dépense de 50 000 \$, non taxable, pour la fourniture de deux carcans et chasse-neige fabriqués à l'interne;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.12 1166820009

CA16 090126

Autoriser une dépense maximale de 32 299,30 \$, toutes taxes comprises, pour la fourniture et l'installation d'une benne basculante en aluminium de 8,5 pieds, conformément à l'entente-cadre 941228 intervenue avec la Ville de Montréal et ÉQUIPEMENTS TWIN INC.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'autoriser une dépense maximale de 32 299,30 \$, toutes taxes comprises, pour la fourniture et l'installation d'une benne basculante en aluminium de 8,5 pieds, conformément à l'entente-cadre 941228 intervenue avec la Ville de Montréal et ÉQUIPEMENTS TWIN INC.;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.13 1166820011

CA16 090127

Autoriser une dépense maximale de 32 533,53 \$, toutes taxes comprises, pour la fourniture et l'installation d'une benne basculante en aluminium sur un châssis de camion léger, conformément à l'entente-cadre 941228 intervenue avec la Ville de Montréal et ÉQUIPEMENTS TWIN INC.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'autoriser une dépense maximale de 32 533,53 \$, toutes taxes comprises, pour la fourniture et l'installation d'une benne basculante en aluminium sur un châssis de camion léger, conformément à l'entente-cadre 941228 intervenue avec la Ville de Montréal et ÉQUIPEMENTS TWIN INC.;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.14 1166820013

CA16 090128

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 mars 2016.

ATTENDU qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal;

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

DE prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 mars 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1163757004

CA16 090129

Octroyer une contribution financière non récurrente de 3 000 \$ au SERVICE DE NUTRITION ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE (SNAC).

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 3 000 \$ au SERVICE DE NUTRITION ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE (SNAC) afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1163060015

CA16 090130

Octroyer une contribution financière non récurrente de 3 000 \$ au CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE BORDEAUX-CARTIERVILLE (CABBC).

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 3 000 \$ au CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE BORDEAUX-CARTIERVILLE (CABBC) pour l'organisation de la Fête de la famille 2016;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1163060016

CA16 090131

Octroyer une subvention de 10 000 \$ à l'organisme MON TOIT MON CARTIER afin de soutenir leurs activités de développement de logements sociaux dans le secteur de Cartierville, et ce, à même les surplus de l'arrondissement.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'octroyer une subvention de 10 000 \$ à l'organisme MON TOIT, MON CARTIER afin de soutenir leurs activités de développement de logements sociaux dans le secteur de Cartierville, et ce, à même les surplus de l'arrondissement;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1161616002

CA16 090132

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, la tarification, l'installation de bannières et la fermeture de rues.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics, saison 2016, joint à la présente résolution;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragr. 8°), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1163060013

CA16 090133

Approuver l'installation de marchés de quartier saisonniers et d'un circuit de marché mobile dans l'arrondissement (secteurs Ahuntsic et Cartierville) pour l'année 2016 et édicter les ordonnances autorisant l'établissement de ces marchés, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques et l'installation de bannières.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'autoriser l'installation de marchés de quartier saisonniers et d'un circuit de marché mobile 2016 dans l'arrondissement, dans les secteurs Ahuntsic et Cartierville, et y autoriser l'occupation du domaine public;

D'édicter, en vertu du Règlement des marchés publics (R.R.V.M., chapitre M-2, article 13, paragr. 1° et 4°) l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'établissement de marchés de quartier saisonniers et d'un circuit de marché mobile 2016 dans les secteurs Ahuntsic et Cartierville sur les sites, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre ou de consommer des fruits, légumes, fleurs, plantes, boissons non alcooliques et produits du terroir sur les sites, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires sur les sites, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance;

DE permettre à l'entreprise d'économie sociale, MARCHÉ AHUNTSIC CARTIERVILLE de poursuivre l'opération de ces marchés de quartier saisonniers et de ce circuit de marché mobile 2016 sur les sites, aux dates identifiés dans ladite ordonnance;

DE limiter l'offre de produits offerts à la vente et à la consommation sur les sites aux fruits, légumes, fleurs, plantes, boissons et produits du terroir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1166435002

CA16 090134

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser l'aménagement de deux aires de jeux en cour avant pour le bâtiment portant le numéro 11885, boulevard Laurentien - Lots 1435432 et 1435486 du cadastre du Québec - Demande de permis 3001121658.

ATTENDU la demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour le bâtiment portant le numéro 11885, boulevard Laurentien, érigé sur les lots 1435432 et 1435486 du cadastre du Québec, l'aménagement de deux aires de jeux en cour avant;

ATTENDU que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, pour l'immeuble portant le numéro 11885, boulevard Laurentien, une demande de dérogation mineure visant à autoriser l'aménagement de deux aires de jeux en cour avant, et ce, tel que montré sur les plans préparés par KAP architecture du paysage datés du 18 mars 2016 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 21 mars 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1164039003

CA16 090135

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser pour la dépendance du bâtiment (abri à sel) située du côté ouest de la propriété portant les numéros 388 et 390, rue de Port-Royal Est, une marge latérale inférieure au minimum prescrit - Lot 1999349 du cadastre du Québec.

ATTENDU la demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour la dépendance du bâtiment (abri à sel) située du côté ouest de la propriété portant les numéros 388 et 390, rue de Port-Royal Est, érigé sur le lot 1999349 du cadastre du Québec, une marge latérale inférieure au minimum prescrit;

ATTENDU que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, pour la dépendance du bâtiment (abri à sel) située du côté ouest de la propriété portant les numéros 388 et 390, rue de Port-Royal Est, une demande de dérogation mineure visant à autoriser une marge latérale inférieure au minimum prescrit, soit de 0,39 mètre au lieu de 1,5 mètre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1161066007

CA16 090136

Accorder une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise pour le bâtiment portant les numéros 123 à 129, boulevard Henri-Bourassa Ouest - Lot 1486058 du cadastre du Québec.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise pour le bâtiment portant les numéros 123 à 129, boulevard Henri-Bourassa Ouest, et érigé sur le lot 1486058 du cadastre du Québec, le tout conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (RCA09 09010).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1161066008

CA16 090137

Accorder une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise pour le bâtiment portant les numéros 168 et 170, boulevard Gouin Ouest - Lots 1673613, 5201710, 5201711 et 5201712 du cadastre du Québec.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise pour le bâtiment portant les numéros 168 et 170, boulevard Gouin Ouest, et érigé sur les lots 1673613, 5201710, 5201711 et 5201712 du cadastre du Québec, le tout conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (RCA09 09010).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1161066009

CA16 090138

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser l'occupation du rez-de-chaussée de l'immeuble situé aux 650 et 652, rue Fleury Est, à des fins de commerces et de services de catégorie C.2A - Lot 1995401 du cadastre du Québec - Zone 0377.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 132 (usages prescrits), 193 (usages autorisés) et 443 (superficie maximale d'une enseigne dans un secteur où seule est autorisée une catégorie de la famille habitation) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement localisé aux 650-652, rue Fleury Est, situé sur le lot 1995401 du cadastre du Québec, l'autorisation d'occuper le rez-de-chaussée de cet immeuble à des fins de commerces et services de catégorie C.2A, à la condition suivante :

- la superficie maximale d'une enseigne est de 2 m² par établissement.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1164039002

CA16 090139

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser l'ajout d'un étage à une résidence unifamiliale portant le numéro 9845, avenue du Sacré-Coeur - Lot 2495885 du cadastre du Québec - Zone 0424.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 24 (règles d'insertion en mètres et en étages) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement localisé au 9845, avenue du Sacré-Coeur, situé sur le lot 2495885 du cadastre du Québec, l'autorisation d'ajouter un étage à la résidence unifamiliale, à la condition suivante :

- l'implantation et la volumétrie de l'agrandissement doivent être conformes aux plans de l'annexe A.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débiter dans les 24 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans préparés par Marie-Claire Laliberté, architecte, numérotés A1 à A7, datés du 17 avril 2016 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 21 avril 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1164039004

Dossier retiré.

40.09

CA16 090140

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement autorisant un emprunt de 829 000 \$ pour l'acquisition de matériel roulant.

Avis est donné par le maire Pierre Gagnier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance un Règlement autorisant un emprunt de 829 000 \$ pour l'acquisition de matériel roulant dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations.

40.10 1161082002

CA16 090141

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC District central pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2016 et imposant une cotisation.

Avis est donné par le maire Pierre Gagnier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC District central pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016 et imposant une cotisation.

40.11 1161388002

CA16 090142

Procéder à la nomination d'un membre suppléant et de trois membres réguliers du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

DE nommer monsieur Marc Coiteux à titre de membre suppléant ainsi que messieurs Claude Beulac, André Émond et André Leguerrier à titre de membres réguliers du comité consultatif d'urbanisme d'Ahuhtsic-Cartierville, pour une période de 2 ans, à compter du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1161569005

CA16 090143

Désigner le conseiller Harout Chitilian à titre de maire suppléant de l'arrondissement pour les mois de mai à août 2016.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

DE désigner le conseiller Harout Chitilian à titre de maire suppléant de l'arrondissement pour les mois de mai à août 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.02 1161928002

CA16 090144

Déposer le Bilan final de la planification stratégique 2011-2015 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

DE déposer le Bilan de la planification stratégique 2011-2015 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

60.01 1161928001

CA16 090145

Dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif au registre tenu du 4 au 7 avril 2016 pour le Règlement autorisant un emprunt de 40 000 \$ pour l'acquisition de matériel informatique.

Le secrétaire d'arrondissement dépose, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), le certificat relatif au registre tenu du 4 au 7 avril 2016 pour le règlement suivant :

RCA16 09002 : Règlement autorisant un emprunt de 40 000 \$ pour l'acquisition de matériel informatique.

61.01 1151082011

CA16 090146

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 9 mars 2016.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

DE prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 9 mars 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01 1161569006

Affaires nouvelles.

Aucun dossier.

70.02

Levée de la séance.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du lundi 9 mai 2016 est levée à 20 h 44.

70.03

Pierre Gagnier (S)

Maire d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement